

PRINCIPAUX DISPOSITIFS DE FINANCEMENT DE LA FORMATION CONTINUE

(Hors formation initiale financée par la Région Normandie)

1. Salariés du secteur privé

- **Plan de Développement des Compétences** : Destiné au développement de vos compétences à l'initiative de votre employeur (prise en charge via l'OPCO).
- **Projet de Transition Professionnelle (PTP - Transitions Pro)** : Pour les salariés souhaitant se reconverter.
- **Période de reconversion (Pro-A)** : Pour une mobilité professionnelle interne ou externe (durée maximale de 12 mois). Prise en charge des coûts par l'OPCO à la demande de l'employeur.
- **Compte Personnel de Formation (CPF)** : Mobilisable pour les formations certifiantes et diplômantes inscrites sur la plateforme Mon Compte Formation. Abondement éventuel de l'employeur pour compléter les fonds disponibles sur le CPF.
- **Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP)** : Pour les salariés visés par un licenciement économique.

2. Agents de la Fonction Publique

- **Compte Personnel de Formation (CPF)** : Mobilisable pour les formations certifiantes et diplômantes inscrites sur la plateforme Mon Compte Formation. L'utilisation du CPF est conditionnée à l'accord de l'administration employeur.
- **Congé de Formation Professionnelle (CFP)** : Permet de s'absenter pour suivre une formation. La demande doit être déposée auprès de l'administration employeur.
- **Fonction Publique Hospitalière** : Les demandes d'accompagnement et de financement sont à adresser directement auprès de l'employeur et de l'**ANFH** (OPCO).

3. Alternance

- **Contrat d'apprentissage** : *(En partenariat avec le CFA PSS Normandie)* Pour les personnes âgées de 16 à 29 ans révolus. Sans limite d'âge les travailleurs handicapés (ayant une RQTH ou un statut équivalent). La formation est intégralement financée par l'employeur et son OPCO.
- **Contrat de professionnalisation** : Pour les personnes de 16 à 25 ans révolus et demandeurs d'emploi d'au moins 26 ans. Formation prise en charge par l'OPCO de l'employeur.

4. Demandeurs d'emploi

Uniquement pour les formations de Moniteur d'Atelier et de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs sur décision de France Travail

- **Aide Individuelle à la Formation (AIF)** : France Travail finance une partie de la formation via le Compte Personnel de Formation (CPF).

5. Autofinancement

- Si aucun dispositif de prise en charge ne couvre l'intégralité ou une partie de votre formation, vous pouvez financer votre parcours sur vos fonds propres.

💡 Conseil en Évolution Professionnelle (CEP)

Pour vous faire accompagner gratuitement dans le choix de votre projet de reconversion ou la recherche du bon financement, vous pouvez contacter **Avenir Actifs**.

MAJ octobre 2026



2 rue du campus • BP 10116
14204 Hérouville Saint-Clair Cedex

Tél. 02 31 54 42 00
info@irtsnormandiecaen.fr

www.irtsnormandiecaen.fr

UNAFORIS
UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS
D'INTERVENTION SOCIALE